

<https://ricochets.cc/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-DU-18-NOVEMBRE.html>



COMMUNIQUE DE PRESSE

CNT STP 26 DU 18 NOVEMBRE

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 19 novembre 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 18 NOVEMBRE 2020

Suite à l'arrêté préfectoral d'interdiction de manifester sur Valence de 10h00 à 21h00, nous Syndicat des Travailleur.e.s Précaires de la Drôme - CNT STP 26 - avons décidé de former recours en référé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour bien faire valoir les droits de chacun.e dans ce pays à manifester sans que le motif n'ait à en être discuté par la préfecture. Cette même préfecture abuse aussi de ces prérogatives en interdisant rassemblement et manifestation le jour même soit cinq et neuf heures avant. Le recours a été déposé à 15h18 sur leur site, un bug ayant empêché le cabinet d'avocats de le faire à 14h00.

Ces détails ont toute leur importance car l'ordonnance du tribunal administratif a elle été rendue à 20h00 s'appuyant sur le fait que le recours ayant été déposé trop tard soit 2h42 avant le début de manif, il n'était plus utile de statuer. Voilà comment la justice de ce pays traite un recours contre une interdiction préfectorale de manifester, de manifester pour le motif déclaré « contre la loi de sécurité globale, l'état policier et ses dérives autoritaires », par le mépris de ces travailleur.e.s conscient.e.s de l'infiltration des syndicats policiers dans le gouvernement.

D'autres acteurs participent à ce déni généralisé de démocratie, en premier lieu les forces de l'ordre dépêchées en nombre sur Valence, chargées de surveiller, contrôler et verbaliser toute personne ressemblant à un.e contestataire, que ce soit au pôle bus de Valence ou au rond-point kfc. Nous rappelons que ces deux lieux étaient les lieux de rassemblement, les personnes verbalisées n'ayant pu être informées de l'interdiction de manifester, les deux compagnons du syndicat que nous avons dépêchées pour les en avertir ont été chassés par la police, empêchant la diffusion de l'information. Nous dénonçons cet abus de la loi et revendiquons le droit syndical à contester, qui aujourd'hui n'existe plus. De plus, nous mettons en oeuvre une contestation collective à l'encontre des procès verbaux dont l'objet "sanitaire" n'est qu'hypocrisie dans une ville où préfet et élus passent leur temps à organiser des cérémonies de masse

La presse locale, Le Dauphiné Libéré et France bleue, se sont chargés de retransmettre l'information d'interdiction sur leur site internet sans apporter d'autres commentaires que les contre-vérités vomies par la préfecture. Nous dénonçons une nouvelle fois cette collusion pouvoir - justice - médias à un moment où la démocratie bascule en profascisme. A ce moment là, aucun de ces deux organes de presse ne dénoncent la dérive policière que comportent la loi de sécurité globale ni l'interdiction de manifester. Pire, aucun de ces deux organes de presse ne nous contactent pour recueillir notre point de vue, ce qui va à l'encontre de la déontologie journalistique démontrant de quel côté du pouvoir se positionnent la presse locale.

Nous tenons à remercier les organisations solidaires qui ont signé le communiqué de presse commun le jour même ainsi que les quelques irréductibles qui ont bravé les forces de l'ordre malgré l'interdiction de manifester.

Enfin par ce communiqué de presse, nous Syndicat des Travailleur.e.s Précaires de la Drôme - CNT STP26 - affirmons que jamais nous ne reculerons devant les dérives autoritaires du pouvoir et que nous continuons la lutte quotidienne pour la défense de la libertés d'expression. Nous appelons chacun.e à se mobiliser, à s'auto organiser avec et sans nous CNT STP26 pour que plus nombreux.es nous serons, plus la lutte contre le capitalisme et le fascisme sera joyeuse et victorieuse !